COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2012

Procès-verbal des délibérations

Le Bureau communautaire, légalement convoqué le jeudi 11 mai 2012, s'est réuni à la Salle du Bureau communautaire à l'Hôtel d'Agglomération 100, avenue Gaston Roussel, à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Etaient présents:

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Laurent RIVOIRE	Sylvine THOMASSIN
Christian LAGRANGE	Nathalie BERLU	Daniel BERNARD
Mouna VIPREY	Salomon ILLOUZ	Sylvie BADOUX
Claude ERMOGENI	Clément CRESSIOT	Abdelaziz BENAISSA
Pierre STOEBER	Alain PERIES	

Présents au titre de Maires et de parlementaires membres du Conseil communautaire :

Etaient absents excusés: Jacques CHAMPION, Marc EVERBECQ, Philippe LEBEAU, Pierre DESGRANGES, Patrick SOLLIER, Philippe GUGLIELMI, Dref MENDACI, Alain MONTEAGLE, Jean-Luc DECOBERT, Alain CALLES, Nicole LEMAITRE, Dominique VOYNET, Corinne VALLS.

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

2012_05_16_01: Approbation de l'attribution du marché subséquent n°12.AO.MG.042 relatif aux prestations de gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 9 et 31,

VU la délibération 2010_11_30_04 du 30 novembre 2010 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,



VU la délibération 2012_02_14_25 du 14 février 2012 portant modification de la délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU l'accord-cadre conclu par l'UGAP avec la société ALD AUTOMOTIVE pour la gestion de flotte des véhicules légers,

VU la convention conclue entre la Communauté d'agglomération Est Ensemble et l'UGAP pour adhérer à l'accord-cadre relatif à la gestion de flotte des véhicules légers,

CONSIDERANT que l'accord-cadre relatif à la gestion de flotte des véhicules légers, conclu par l'UGAP comprend la gestion administrative et la maintenance d'un parc automobile conforme aux besoins de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché subséquent à l'accord-cadre pour bénéficier des prestations relatives à la gestion de flotte des véhicules légers,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE la signature du marché subséquent relatif aux prestations de gestion de flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, avec la Société ALD AUTOMOTIVE, conclu pour un montant compris entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : 25 000,00 € H.T.
- Seuil maximum : sans maximum.

DIT que ce marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 36 mois. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit marché.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'année 2012 et des années suivantes.

2012_05_16_02 : Approbation de l'attribution du marché n°12.AO.BA.002 relatif à construction du complexe cinématographique 6 salles « Le Méliès », lots 2 à 6.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59,

VU la délibération 2010_11_30_04 du 30 novembre 2010 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération 2012_02_14_25 du 14 février 2012 portant modification de la délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération 2011_12_13_27 du 13 décembre 2011 déclarant le cinéma Le Méliès de Montreuil d'intérêt communautaire,



VU l'avis d'appel à concurrence publiée au JOUE le 22 octobre 2011 et au BOAMP le 25 octobre 2011,

VU le procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offres en date du 3 mai 2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché pour la construction du complexe cinématographique 6 salles « Le Méliès »,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE la signature du marché relatif à la construction du complexe cinématographique 6 salles « Le Méliès », en ce qui concerne le lot n°2 « Plomberie – sanitaire » avec la Société ICE, conclu pour un montant de 121 000,00 € H.T.

APPROUVE la signature du marché relatif à la construction du complexe cinématographique 6 salles « Le Méliès », en ce qui concerne le lot n°3 « Chauffage, ventilation, désenfumage, rafraichissement » avec la Société ICE, conclu pour un montant de :

- offre de base : 914 600,00 € H.T.
- option n°3.1 : 9 276,55 € H.T. Cette option porte sur la mise en œuvre des équipements accessoires pour amenée d'air et gaine d'extraction des machines de projection, complémentaires au système d'extraction réputé être intégré aux machines elles-mêmes.

APPROUVE la signature du marché relatif à la construction du complexe cinématographique 6 salles « Le Méliès », en ce qui concerne le lot n°4 « Electricité courant fort - courant faible » avec la Société FORCLUM, conclu pour un montant de :

- offre de base : 962 646,00 € H.T.
- option n°4.1 : 8 137,47 € H.T. Cette option porte sur la mise en œuvre des équipements accessoires pour système de Boucles d'Inductions Magnétiques dans les salles de cinéma.

APPROUVE la signature du marché relatif à la construction du complexe cinématographique 6 salles « Le Méliès », en ce qui concerne le lot n°5 « Ascenseurs » avec la Société ALMA, conclu pour un montant de 105 200,00 € H.T.

APPROUVE la signature du marché relatif à la construction du complexe cinématographique 6 salles « Le Méliès », en ce qui concerne le lot n°6 « Equipements de cuisine » avec la Société FRAMACO, conclu pour un montant de 82 000,00 € H.T.

DIT que ces marchés prennent effet à compter de leur notification et que le délai d'exécution des travaux est de 12 mois hors année de parfait achèvement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits marchés.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'année 2012 et des années suivantes.

La séance est levée à 11 h 00, et ont signé les membres présents.

